



Besoin d'aide mon ex vole et je risque d'être accusé de recel de

Par **annie2012**, le **21/11/2012** à **17:35**

bonjour, rnrnj'ai hébergé pendant un temps mon ex. Pendant que je l'hébergé,un jour, il est revenu avec de la nourriture et des affaires en me disant qu'on lui avait donnée. rnrnQuelques jours plus tard, le mec (le propriétaire des affaires) est venu à mon appartement pour récupérer les objet que mon ex lui avait prit. Le mec m'a dit que mon ex lui avait volé les affaires,il lui avait rien donné mais moi je le savait pas sinon j'aurai pas voulu que mon ex rentre les affaires volées dans mon appartement. Le mec a repris toutes ces affaires (il reste plus rien a lui dans mon appartement) et il est reparti chez lui. rnrnCet après-midi, le même mec(toujours le même propriétaire des affaires volé par mon ex quelque semaines avant) reviens et dit qu'il faut que mon ex lui rembourse le montant des affaires qu'il lui avait volé sinon il appelle la police. Il me dit que mon ex sera condamné pour vols et que moi je serai condamné pour recel de vol car j'ai abrité dans mon appartement des objets volés et que les policiers s'en foutent que j'étais ou courant ou pas. rnrnJe précise que j'ai jamais eu de problème avec la police et que j'ai jamais commis aucun délit de quelque sorte.Comme j'avait peur d'être condamné et que mon ex avait pas les moyens, je suis allait retirer 400 euros et je lui est donne la somme .Il est part mais maintenant avec le recul j'ai peur qu'il revienne me demandé d'autres sommes d'argent.Donc je suis paniquée et je voudrait savoir s'il reviens et que cette fois je refuse de payer et qu'il appel la police. Est ce que je vais être condamné pour recel de biens volé. rnrnExcusez moi pour la longueur du texte mais c'est pour bien expliquer sinon je vous remercie par avance et j'attends avec impatience vos réponse à mon problème qui m'angoisse terriblement.